



## Concertation relative à l'organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles Pêche-plongée

Date : 18 juin 2021  
Horaire : 09h00 à 12h00  
Lieu : Hôtel Mercure, 19 avenue Ambroise Thomas, 83400 Hyères

### Ordre du jour : atelier avec les structures et associations relatives à la pêche et à la plongée

#### Le projet d'organisation du mouillage

#### Contexte du projet d'organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles

L'attractivité touristique de la rade d'Hyères et en particulier de l'île de Porquerolles engendre une très forte pression des activités humaines sur un territoire écologiquement sensible. Le territoire marin du parc national, et notamment les sites de mouillage qui bordent le littoral de Porquerolles, sont l'illustration de l'hyper-fréquentation et des conséquences de cette dernière sur les habitats naturels.

A ce titre la préservation des milieux, plus particulièrement des herbiers de Posidonie qui assurent une fonction de premier ordre au sein de l'écosystème marin (oxygénation, nurseries, protection de l'érosion des côtes, etc.), constitue un enjeu prioritaire, enjeu dont la prise en compte est reconnue par les politiques publiques de niveau européen, national et régional.

#### Objectifs du projet

Afin de soustraire à ces milieux vulnérables la pression qui s'y exerce, le PNPC conduit un projet global de mise en place d'une nouvelle organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles.

Ce projet vise principalement à :

- préserver les habitats végétaux marins, en particulier les herbiers de Posidonie, voire de favoriser leur restauration ;
- préserver le caractère naturel du cœur de parc national, en tenant compte notamment des exigences paysagères, tant depuis les points de vue maritimes que terrestres ;
- améliorer la qualité d'accueil des usagers (établir une ambiance apaisée et permettre la découverte de fonds marins en meilleure santé)
- améliorer les conditions de sécurité maritime

#### Enjeux

ENJEUX	IMPACTS
<b>Paysage</b>	Perte de la qualité du paysage Paysage transformé : du site naturel au site balnéaire
<b>Accueil</b>	Capacité d'accueil : surchargée Indisponibilité des sanitaires et services publics Saturation des services touristiques Insatisfaction de l'expériences
<b>Sécurité</b>	Conflits d'usages sur le plan d'eau Risque d'atteinte à la sécurité des usagers

ENJEUX	IMPACTS
<b>Environnement marin</b>	Destruction d'habitats indispensables Déforestation des fonds marins Arrachage, déplacement d'espèces envahissantes
<b>Identité du site</b>	Site naturel sur-fréquenté Perte de sérénité du site

# Compte-rendu d'atelier

## Démarche



## Modalités de concertation

Afin de mener à bien cet ambitieux projet, le Parc national réunit les acteurs du territoire autour d'une réflexion commune. Une concertation est mise en place entre les usagers, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, structures associatives et professionnelles du tourisme, ainsi que les partenaires du Parc national.

Cette première phase de concertation a pour vocation d'enrichir l'état des lieux sur le mouillage et les caractéristiques environnementales de l'aire d'étude. Le projet étant à l'état de construction, les échanges et le travail collaboratif des participants aux ateliers vont permettre d'apporter une vision au plus près de la situation existante et des enjeux.

Les résultats de cette concertation, le partage des expériences vécues et des usages quotidiens sur le site par les différents acteurs du territoire sont des éléments essentiels qui aideront à la définition d'une organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles.

Sous forme d'ateliers, les premiers échanges autour de cette concertation se sont tenus du 18 au 23 juin.

Ils se sont organisés sous 4 thèmes :

- l'atelier avec les structures et associations relatives à la pêche et à la plongée, le 18 juin 2021 de 09h à 12h à l'hôtel Mercure, 19 avenue Ambroise Thomas, 83400 Hyères ;
- l'atelier avec les associations, commerçants et habitants de Porquerolles le 21 juin 2021 de 14h à 17h à la Maison du Commandant, île de Porquerolles, 83400 Hyères ;
- l'atelier avec les structures en lien avec la plaisance le 23 juin 2021 de 9h à 12h au Parc national de Port-Cros, 181 Allée du castel Sainte Claire, 83400 Hyères ;
- l'atelier avec les acteurs et structures liés au tourisme et au transport maritime le 23 juin 2021 de 14h à 17h au Parc national de Port-Cros, 181 Allée du castel Sainte Claire, 83400 Hyères.

## Participants

Nom	Prénom	Structure	Fonction
Bernardi	Philippe	Espace Mer	Co-gérant
Penverne	Stéphane	Parc national de Port-Cros	Chargé de mission – Chef de Projet
Bezile	Lionel	Pêche professionnel	Pêcheur
Camous	Nathalie	Parc national de Port-Cros	Secrétariat général
Clap	Marie	Parc national de Port-Cros	Géomaticienne
Lasson	Manon	ML	Conseil en communication et relations publiques
Victor	François	Parc national de Port-Cros	Directeur adjoint

Monsieur Bernardi représente à la fois l'office métropolitain et sa structure.

# Compte-rendu d'atelier

## L'organisation de l'atelier

L'atelier est structuré en cinq parties :

- le mot de la direction (10 minutes) : rappel du contexte, de la Charte du parc national et de la stratégie de façade relative au mouillage ;
- une présentation de l'état des lieux sur le mouillage et les caractéristiques environnementales (45 minutes) : une présentation du parc national de Port-Cros et du cœur marin de Porquerolles, un constat sur la situation existante, une exposition des enjeux et des impacts liés à la sur-fréquentation.
- un échange sur le diagnostic (20 minutes) : les participants ont été invités à apporter leurs expériences et leur connaissance pour enrichir le diagnostic.

après une pause de 15 minutes ;

- brainstorming sur des thèmes proposés (20 minutes) : les participants ont pu exprimer leur vision à travers les quatre questions suivantes :
  - quels sont pour vous les grands enjeux du projet ?
  - quelles sont vos craintes sur le projet de mouillage autour de l'île ?
  - avez-vous à ce stade des propositions à nous soumettre ?
  - quelles sont vos attentes face au projet ?
- construction sur carte et échanges (60 minutes) : pour ce travail sur carte, les participants ont pu exprimer leur point de vue concernant l'organisation du mouillage autour de l'île. Ils ont également pu disposer de 3 pastilles de trois couleurs représentant les types d'organisations du mouillage soit :
  - trois pastilles rouges symbolisant les zones où toute forme de mouillage est à interdire ;
  - trois pastilles jaunes symbolisant les zones à équiper de dispositifs de mouillage sur ancrage écologique ;
  - trois pastilles vertes symbolisant les zones de mouillage libre.

Au regard du nombre de participants, l'organisation de l'atelier a été adaptée et les éléments présentés ont fait l'objet d'échanges. La forme choisie était un dialogue entre le(s) participant(s).

## Propos introductif de la direction

Le projet est prévu sur une durée minimum de trois ans. Les problématiques liées concernent la sur-fréquentation et les impacts que cette dernière engendre sur les habitats marins (les herbiers de Posidonie en particulier) sur un territoire dont la valeur économique est portée dans sa quasi-intégralité par les activités touristiques. Pour parvenir au succès du projet, les éléments à prendre en compte sont : la protection de la Posidonie, les éléments techniques (réalisation, faisabilité, situation actuelle) et une concertation avec tous les partenaires pour enrichir le dialogue et trouver collectivement les solutions les mieux partagées. « *La construction du projet est un processus à plusieurs échanges avec un objectif de dialogue, a souligné François Victor* ».

Manon Lasson, conseil en communication et relations publiques, accompagne le Parc national dans l'élaboration de ce projet. Elle bénéficie d'une expérience accrue sur le sujet au regard des missions en communication réalisées lors de la mise en service de la ZMEL de Bagaud à Port-Cros.

# Compte-rendu d'atelier

## Les échanges préliminaires

Questions sur la ZMEL de Bagaud de M. Bernardi : quel retour avez-vous eu ?

Réponse de Stéphane Penverne : la réservation fût opérationnelle le 1er juillet 2020. Des actions de communication et sensibilisation furent exécutées en période estivale. Les difficultés remontées sont notamment au moment du changement de plaisanciers à 18h00, n'étant pas toujours à bord du bateau mais plutôt au restaurant ou en balade.

M. Bernardi constate qu'il y a de plus en plus de plaisanciers sur le port d'Hyères et la présence de sous loueurs de bateaux. Il fait part des problèmes de communication sur la réglementation et sur les enjeux du site.

Suite à cette première année, une Charte avec les loueurs de bateaux fût réalisée. Ce partenariat contribue : à l'information des zones bateaux propres, aux bons gestes et éco-gestes à adopter, au partage de l'espace en communiquant sur l'importance de respecter les usages.

M. Bernardi informe que la Mairie d'Hyères, sur la demande des élus, a initié une étude sur l'installation d'une ZMEL au port Saint Pierre jusqu'à La Capte, pour un coût de 50 000 euros. L'étude va définir le nombre de bouées. Il affirme que ces dispositifs seront installés rapidement. Ils prévoiront des bouées pour les grosses unités, lié à l'enjeu économique du territoire et dans l'objectif de concilier bien être et sécurité. Il fait part également de son constat alarmant au sujet de la sur-fréquentation des îles et des différentes plages de Porquerolles et soutient la mise en place d'une organisation du mouillage.

## Echanges sur l'état des lieux

Les inquiétudes

M. Bernardi

-La problématique des bateaux loués de manière irrégulière, le développement de l'économie parallèle.

-L'importance d'une diffusion des messages réglementaires, de sensibilisation, etc.

-Les effets reports, notamment sur la presqu'île de Giens, dû à la proximité de l'île : où les plaisanciers vont aller mouiller ? Où vont-ils aller ?

M. Bernardi est conscient qu'il faut faire quelque chose mais est inquiet des effets reports que l'organisation du mouillage peut provoquer. Stéphane Penverne a expliqué que les effets reports sont en priorité étudiés autour de l'île, mais que le Parc national reste vigilant à l'étalement de ces effets sur la rade d'Hyères.

M. Bezile

-Comment améliorer ? Que faire des bateaux qui ne peuvent pas ancrer ? Ou vont-ils aller ?

M. Bezile met en avant ses inquiétudes quand aux effets reports autour de l'île.

Stéphane Penverne a répondu qu'une réflexion sur l'ensemble de ces effets reports est initiée.

M. Bezile fait part de sa crainte face à la limite des effets reports. Il affirme qu'il faut faire quelque chose mais qu'il faut réfléchir où les plaisanciers vont aller mouiller.

Echanges sur l'activité économique et sur le mouillage

M. Bernardi

-Arrêté pour le mouillage des navires de 24 mètres et plus : prévoir des mouillages pour les grosses unités.

-L'activité plage est trop importante, il faudrait la diminuer, il y a de plus en plus de monde.

-Le Cap des Mèdes est une zone très fréquentée pour la plongée. Très peu de personnes plongent du bord. Une demande a été faite de rajouter une bouée de plongée autour des Mèdes où il y a actuellement 3 bouées (1 à l'Est et 2 à l'Ouest).

-Du cap des Mèdes à la Galère, il y a de plus en plus de monde, notamment en 2020.

*Cette observation correspond aux données recueillies par les comptages réalisés à partir des vols ULM.*

## Compte-rendu d'atelier

-Le changement progressif des modes de consommation vers un usage, un service plutôt que l'achat d'un bateau mettent en avant l'importance de l'éducation, de la sensibilisation et la formation sur le milieu marin et les activités du plan d'eau, surtout en école de navigation.

-Observation de nombreuses incivilités sur le plan d'eau.

-Il serait intéressant de mener une réflexion sur le beachage, notamment en période de sur-fréquentation. Egalement de revoir la réglementation sur le débarquement aux plages.

-Interdire le beachage et le mouillage au petit langoustier sur Porquerolles ou au moins la période de juillet et août. La mairie serait compétente pour décider.

-Concernant le mouillage dans le bassin hyérois (hors îles), trouve que la moyenne de 349 bateaux en période estivale est sous évaluée (confère étude biotope).

M. Bezile

-Les dispositifs type ZMEL peuvent empêcher ou gêner la pratique de la pêche s'ils dépassent des fonds. L'activité pêche côté Est se fait du cap des Mèdes au Sarranier.

-Même observation que M. Bernardi, il y a de plus en plus de monde chaque année des Mèdes jusqu'à la Galère.

*Remarque* : la saturation des plages, notamment la plage Notre-Dame peut-être une des causes de l'augmentation de la fréquentation du côté Est de l'île.

-La façade nord est un lieu de travail de 1 m à 17 m, avec moins de problème pour pratiquer l'activité de pêche l'hiver.

-Notre-Dame était un lieu de pêche pour le poisson blanc. Depuis 2015 (élection de Notre-Dame comme plus belle plage d'Europe), l'activité pêche y est difficile, principalement à cause de la fréquentation. L'activité pêche sur la façade Nord est essentiellement travaillée l'hiver, du mois d'avril au mois de septembre, les pêcheurs sont chassés par la fréquentation aux abords des plages.

-L'activité pêche limite le nombre de pêcheurs par site pour préserver les ressources. M. Bezile se questionne sur la limite du développement de l'activité de plaisance en mettant l'accent sur l'occupation de l'espace : « *il faut stopper le développement si la zone est occupée* ».

Comment améliorer avec une impression que le nombre de plaisanciers ne diminuera jamais. Que faire des plaisanciers qui n'auront pas accès à une bouée ? Ce qui met en avant les enjeux des effets reports.

Stéphane Penverne répond que tous les espaces seront étudiés et protégés.

Pour M. Bezile, il faut gérer le comportement des gens sur l'effet report et sur les bateaux qui resteraient en attente autour des bouées.

François Victor répond que le Parc est obligé de lancer le projet et on gèrera au fur et à mesure.

*Remarque* : pour M. Bezile, le projet ne changera pas le problème de la sur-fréquentation

François Victor fait part du constat que certaines personnes n'ont pas de souci à rester tous près d'autres bateaux. Stéphane Penverne ajoute que cela limitera la taille des bateaux.

### Echanges sur l'environnement marin

M. Bernardi a observé lors de plongées que la Posidonie est en forme autour de l'île, elle est en bonne santé en terme d'état, sans parler de répartition de celle-ci sur les fonds. « *Quand les feuilles sont coupées, elles repoussent difficilement mais elles repoussent, la plante vit. Cependant quand elles sont arrachées, la plante meurt* ».

M. Bernardi pense qu'il faut diminuer le nombre de personnes sur les plages.

### Echanges sur le projet

-Les dispositifs seront-ils payants ?

Réponse de Stéphane Penverne : le Parc national recherche des outils qui vont permettre une rotation de la fréquentation du site pour que tout le monde y ait accès. Une réflexion parallèle à celle du travail sur la gestion et l'exploitation des sites.

# Compte-rendu d'atelier

## Autres

-Suite aux discussions sur le comptage des bateaux, notamment la réflexion sur le comptage de nuit, M. Bernard a informé des possibilités du bornage avec Orange qui permet de localiser les bateaux au mouillage et de réaliser un comptage pour la nuit.

-Importance de retrouver une identité du site, de l'île de Porquerolles.

-La question sur le logement saisonnier dont les bateaux sont des épaves, une situation qui peut-être dangereuse.

-Pour M. Bernardi : l'enjeu est aussi dans l'éducation, la culture locale. Il faut développer, informer et éduquer les loueurs de plaisance, comme les loueurs de vélos. Rappel sur la Charte plongée : il est écrit que le loueur de bateaux est responsable des plongeurs (clients) sur leur comportement sous l'eau. Il faut informer les personnes sur la réglementation de toutes les activités dans le Parc.

Réponse de Stéphane Penverne : les professionnels ne prennent pas le temps en période estivale d'informer les gens sur le respect des espaces.

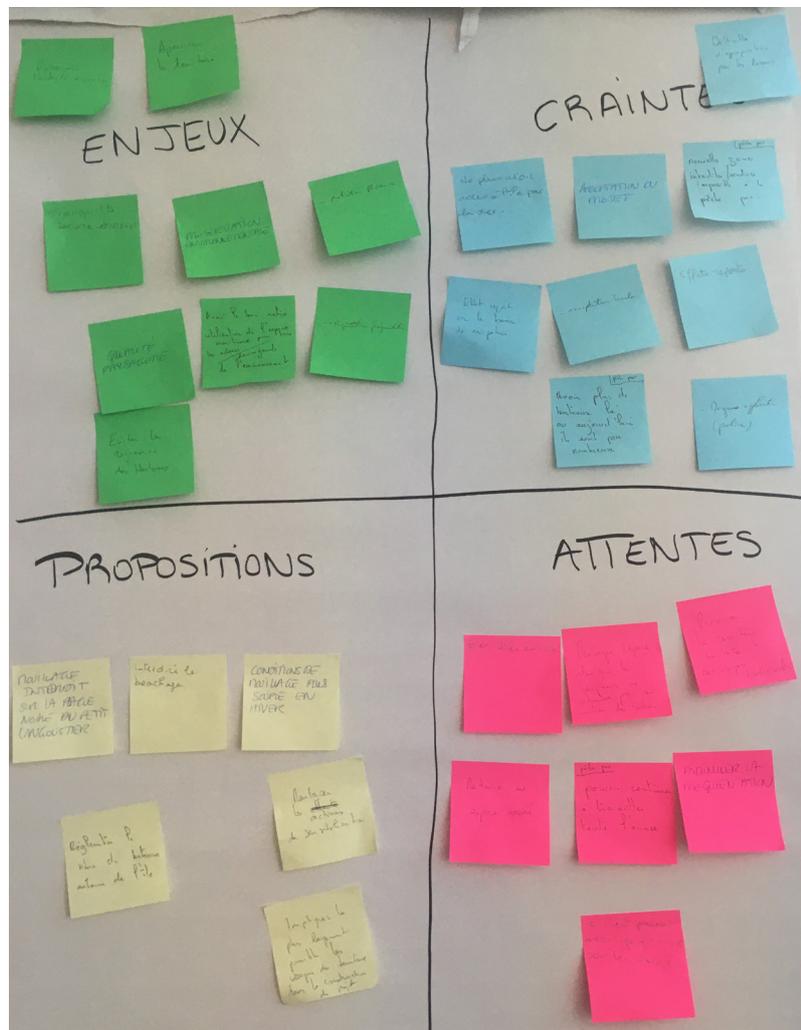
Stéphane Penverne rappelle que la DREAL est active sur les décisions relatives aux enjeux paysagers.

François Victor ajoute l'enjeu de restaurer des espaces visuels, une vision de la mer vers la terre et de la terre vers la mer.

## Brainstorming

Participants : M. Bernardi, M. Bezile, M. Penverne, M. Victor, Mme Clap

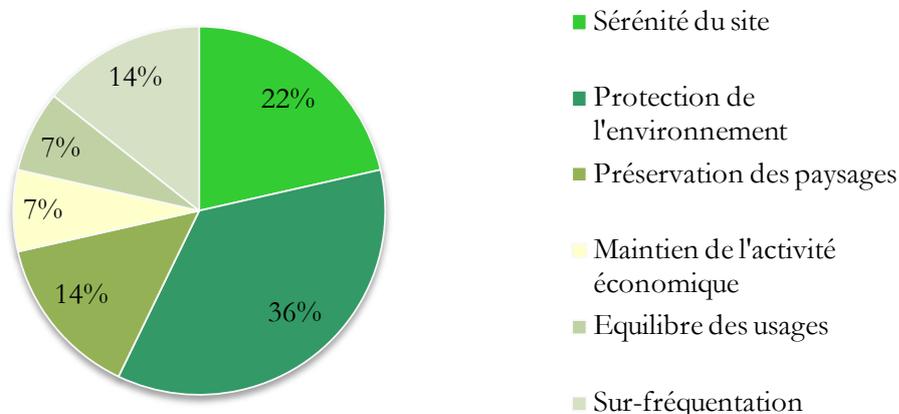
Rédaction des post-it en annexe 1



## Compte-rendu d'atelier

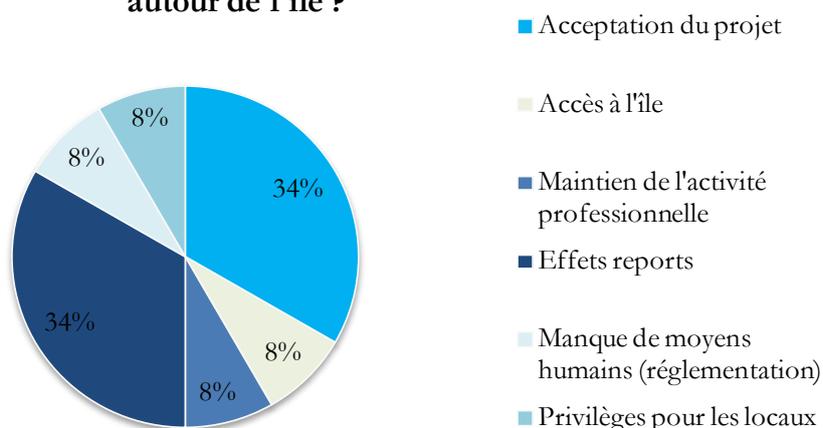
### Les résultats

#### Quels sont pour vous les grands enjeux du projet ?



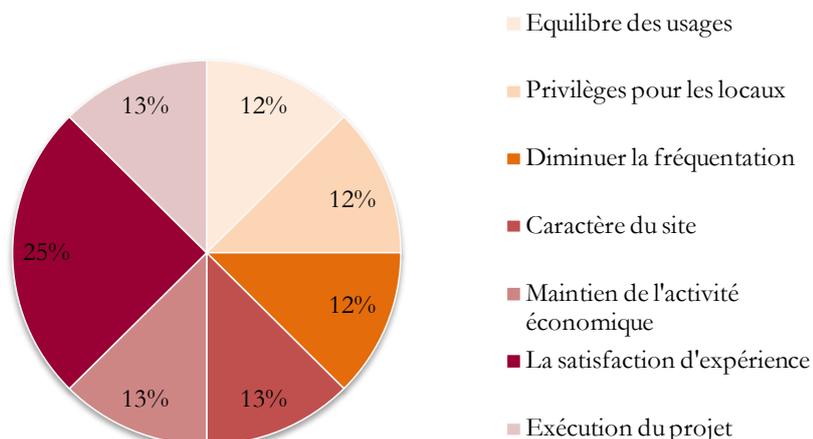
Un tiers des participants place la protection de l'environnement comme grand enjeu du projet. La sérénité du site est un autre grand enjeu pour un quart d'entre eux.

#### Quelles sont vos craintes sur le projet de mouillage autour de l'île ?



Les deux craintes mises en avant par les participants sont l'acceptation du projet et la gestion des effets reports.

#### Quelles sont vos attentes face au projet ?



La satisfaction de l'expérience sur l'île est l'attente qui est le plus représentée. Les autres éléments exposés sont équilibrés.

## Compte-rendu d'atelier

A la question avez-vous à ce stade des propositions à nous soumettre, les participants ont proposé des réponses variées. Ces propositions interviennent sur l'opérationnel du projet, les organisations de mouillage et sur la construction du projet.

Les propositions :

- Mouillage interdit plage noire
- Mouillage plus souple en hiver
- Interdire le beachage
- Limiter le nombre de bateaux
- Renforcer les actions de sensibilisation
- Impliquer les acteurs dans le projet
- Suivi opérationnel

*Remarque de M. Bernardi : la 1ère année, choisir une plage comme exemple et regarder le suivi sur une saison pour améliorer les autres lieux.*

### Construction sur carte et échanges

*Quelle est votre vision concernant l'organisation du mouillage ?*

Participants : M. Bernardi, M. Bezile, M. Penverne, M. Victor, Mme Clap

### Les résultats

*Carte disponible en annexe 2*

Légende

- Mouillage libre
- Dispositifs d'ancrage écologique
- Toute forme de mouillage interdit

Le nombre de pastilles collées :

9 pastilles vertes ont été collées symbolisant le mouillage libre. Les zones sont situées au Nord de l'île et à l'Est. Deux de ces pastilles sont associées avec une pastille jaune (mixité de zones libres et équipées) .

9 pastilles jaunes ont été collées principalement sur les quatre grandes plages : le Langoustier, la plage d'Argent, la Courtade et Notre-Dame. Deux pastilles ont été collées au Sud de l'île.

9 pastilles rouges forment des grappes dont les zones sont identifiables : la plage Noire, le Sarranier, près des Mèdes et une au Phare du Grand Ribaud.

Trois zones se retrouvent avec les mêmes codes couleurs. La plage noire, le Sarranier et le cap des Mèdes sont des zones identifiées où toutes formes de mouillage est interdit (rouge).

La zone entre les Mèdes et la Galère est identifiée en mouillage libre.

Pour la façade Nord, les organisations de mouillage choisies sont le mouillage libre (vert) et les dispositifs d'ancrage écologique (jaune).

### Mouillage libre

M. Bernardi  
-à l'Est de l'île,  
-grand Langoustier,

## Compte-rendu d'atelier

- la plage de l'Aiguade
- M. Bezile
- zone Est de l'île
- Parc national de Port-Cros
- plage d'Argent

### **Dispositifs d'ancrages écologiques**

- M. Bernardi
- la plage d'Argent
- la plage Notre Dame
- la Courtade : dispositifs plus facile à gérer par rapport à la proximité du port

- M. Bezile
- l'Oustaou
- le Brégançonnais
- Remarque : placement des dispositifs au Sud pour prévenir des effets reports.
- l'Alycastre

- Parc national de Port-Cros
- grand Langoustier
- la Courtade
- Notre Dame

### **Toute forme de mouillage interdit**

- M. Bernardi
- à l'Est de l'île, près des Mèdes, autour des bouées des plongeurs.
- le petit langoustier

- M. Bezile
- autour du sarranier (zone de travail)
- Remarque : une zone de mouillage interdit est une zone sauvée mais une autre zone à proximité peut-être tuée.

- Parc national de Port-Cros
- le petit Langoustier
- les Mèdes
- Sarranier

### *Remarques*

M. Bezile souhaiterait une répartition été et hiver différentes. Il pense que l'interdiction de mouiller l'ancre tue d'autres zones. La Courtade pourrait devenir la zone libre, car moins de Posidonie, mais préserver la zone à l'ouest de cette plage (vers le port). L'avantage des gambiers sur la Posidonie, quand il est bien fait, permet de nettoyer le fond.

Stéphane Penverne a posé la question suivante : les bouées sont levées l'hiver, l'encrage est-il nuisible pour les pêcheurs ?

M. Bezile a répondu que si tout est levé non, la partie restante au fond ne sera pas gênante pour le matériel de pêche. Il faut que rien ne dépasse pour éviter de déchirer les filets.

# Compte-rendu d'atelier

## Annexe 1 : Réponses sur post-it au brainstorming

### Quels sont pour vous les grands enjeux du projet ?

- *Apaiser le territoire*
- *Tranquillité sonore et visuel*
- *Eviter la régression des Herbiers*
- *Préservation environnementale*
- *Protection Posidonie*
- *Qualité paysagère*
- *Préserver l'activité économique*
- *Avoir le bon ratio utilisation de l'espace maritime pour tous les acteurs et sauvegarder l'environnement*
- *Régulation de la fréquentation*
- *La Posidonie*
- *Diminuer la fréquentation*
- *Bien être et apaiser les comportements*
- *Qualité de l'eau*
- *Retrouver un paysage ouvert sur la mer*

### Quelles sont vos craintes sur le projet de mouillage autour de l'île ?

- *Acceptation du projet*
- *Difficultés d'appropriation par les locaux*
- *Acceptation locale*
- *Ne plus avoir accès à Porquerolles par la mer*
- *Nouvelles zones interdites rendent la pêche pro impossible*
- *Effets reports sur le bassin de navigation*
- *Effets reports*
- *Avoir plus de bateaux là ou aujourd'hui ils ne sont pas nombreux*
- *Moyens d'applications (police)*
- *Les habitants n'aient plus les privilèges*
- *Voir plus de bateaux sur des sites où aujourd'hui il y a moins de bateaux*
- *Acceptation du projet*

### Quelles sont vos attentes face au projet ?

- *Partager l'espace afin que les baigneurs ne se retrouvent pas au milieu des bateaux*
- *Si c'est payant, avantage pour les varois*
- *Diminuer la fréquentation*
- *Préserver le caractère du site et les usages traditionnelles*
- *Pouvoir continuer de travailler toute l'année*
- *Bien être sur l'île*
- *Retrouver un espace apaiser*
- *La rapidité du projet*

# Compte-rendu d'atelier

## Annexe 1 : Réponses sur post-it au brainstorming

Avez-vous à ce stade des propositions à nous soumettre ?

- *Mouillage interdit sur la plage noire du petit langoustier*
- *Conditions de mouillage plus souple en hiver*
- *Interdire le beachage*
- *Réglementer le nombre de bateaux autour de l'île*
- *Renforcer les actions de sensibilisation*
- *Impliquer le plus possible les usagers du territoire dans la construction du projet*
- *Suivi - faire un retour d'expérience*



Annexe 3 : Feuille d'émargement

PECHE-PLONGEE



ATELIERS DE CONCERTATION – MOUILLAGES A PORQUEROLLES  
 STRUCTURES ET ASSOCIATIONS RELATIVES A LA PECHE ET LA PLONGEE  
 le vendredi 18 juin 2021 de 9h00 à 12h00  
 Hôtel Mercure, HYERES

NOM	PRENOM	STRUCTURE	FONCTION	ADRESSE MAIL	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Bernardi	Philippe	Espace Mer	co gérant	philippe.bernardi@wanadoo.fr	0624433337	
BERNEZNE	Stéphane	PNPC				
BEZILE	Lionel	Pêche Rio	Pêcheur	lbezile@free.fr	06-76-87-03-22	
CANONS	Nathalie	GNPC				
CLAP	MARIE	PNPC				
CASSON	Honoré	ML	mentaire Animateur			
Victor	Frederic	PNPC	Dir Adji			